



## COMMUNIQUÉ

# MODIFICATION IMPORTANTE POUR LE FONDS JEUNES PROMOTEURS

**Shannon, le 7 octobre 2009** – Le CLD de La Jacques-Cartier, le bras économique de la MRC de La Jacques-Cartier, annonce une modification importante dans la politique d'investissement de son Fonds Jeunes Promoteurs qui octroie régulièrement des subventions à de jeunes entrepreneurs désireux de réaliser un projet d'entreprise.

En effet, l'un des critères les plus importants consistait à limiter l'accès à ce programme aux personnes âgées de 35 ans et moins. Dorénavant, il pourra être possible, dans des cas exceptionnels, pour les personnes de plus de 35 ans de déposer une demande dans la mesure où celles-ci feront la démonstration qu'elles sont en affaires depuis moins de 12 mois en plus de répondre aux autres critères énoncés dans la politique d'investissement. Il sera donc possible d'être jeune entrepreneur dans La Jacques-Cartier, même à 38 ans!

Cette mesure devrait permettre d'encourager davantage la création d'entreprises sur le territoire en permettant, entre autre, à des personnes ayant une large expérience professionnelle, de pouvoir entamer une démarche de création d'entreprise en optimisant les chances de réussite.

La MRC de La Jacques-Cartier regroupe les municipalités de la couronne nord de la Capitale-Nationale, à savoir Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-lac, Lac-Saint-Joseph, Shannon, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Stoneham-Tewkesbury, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval. Sa mission est de maintenir et coordonner l'aménagement du territoire de La Jacques-Cartier ainsi que le développement de son territoire en partenariat avec les municipalités membres.

- 3o -

Source : *Hugo Lépine*  
*418-844-2160, poste 303*



EN JACQUES-CARTIER  
*les grands airs de Québec*